

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF52

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« - 2,2 »,

le nombre :

« - 1,9 »

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« - 3,1 »,

le nombre :

« - 2,8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter le Gouvernement sur le non-respect de la trajectoire de réduction du déficit structurel.

Le PLFR 2019 prévoit un solde structurel pour 2019 à -2,2 % du PIB alors qu'il était fixé à -1,9 % du PIB dans la loi de programmation 2018-2022.

Ce choix pose un problème de cohérence et affaiblit la portée de l'exercice de programmation pluriannuelle